

social urbain **éducatif** durable



PROJET

DE VILLE

Contrat qualité pour les activités éducatives

Centres socioculturels | mars 2009

Projet éducatif | Contrat qualité

des activités éducatives | Centres socioculturels

Préambule

Ce document présente les engagements de la Ville au titre des activités et services socioculturels destinés à la population et associations stéphanaises. **Ce « contrat qualité » fait l'objet d'un contrôle régulier** : une « revue de contrat » est réalisée chaque année, puis présentée aux élus et aux usagers. Ce document permet aux usagers de connaître les critères et les résultats de l'évaluation réalisée par la Ville.

La revue de contrat, complémentaire aux autres évaluations et bilans d'activités est à la fois **un outil de vérification de la capacité à tenir les engagements pris**, mais est également évolutive et **permet d'intégrer des attentes des publics** jusqu'alors non exprimées ou non perçues. Elle s'accompagnera de préconisations d'évolution.

0- Généralités

0-1 Lieux passerelles

Les centres socioculturels s'inscrivent dans la vie locale en proposant des passerelles entre les générations, les hommes, les femmes et les enfants, la culture, les loisirs, le sport, les acteurs locaux, sous l'angle de la **rencontre**, de la **convivialité** et du **respect mutuel**.

0-2 Participation des publics et des associations

La diversité des actions promeut la diversité des publics et des usages. La légitimité d'un centre socioculturel tient au fait qu'il est **effectivement ouvert à tous**, dans une recherche de mixités plurielles. Les centres socioculturels encouragent **l'implication bénévole** et les habitants/usagers/adhérents participent à la vie de ces espaces et peuvent intervenir sur les projets. Les centres s'engagent tous les deux ans à mener une évaluation sous la forme d'un questionnaire qualité auprès de leurs usagers.

0-3 Approche globale

Les centres socioculturels ne sont pas des espaces d'enseignement ou de formations académiques. S'inspirant des valeurs de **l'éducation populaire**, les centres sont des espaces de découvertes, de pratiques collectives et de développement des initiatives locales.

0-4 Information et communication

Les outils de communications sont variés, largement diffusés et présentent à la fois les ateliers de pratiques et la programmation culturelle ou événementielle des centres socioculturels.

0-5 Dimension familiale et inter-générationnelle

La mixité des âges et les pratiques « en famille » sont les entrées privilégiées du travail des centres socioculturels. Les activités se construisent et se déroulent avec la volonté du **partage entre les générations** en promouvant le « vivre ensemble ».

0-6 Sécurité, entretien, accessibilité et maintenance

Les centres socioculturels sont conformes aux exigences s'imposant aux établissements recevant du public, et la **commission de sécurité vérifie périodiquement les points de sécurité** concernant les circulations, évacuations, moyens de prévention et de secours. Les matériels d'activité et les mobiliers sont entretenus et régulièrement remplacés. En outre, les personnels des centres sont sensibilisés aux handicaps, et **l'accessibilité des espaces aux personnes à mobilité réduite est facilitée**. Enfin, au regard des fréquentations et des mixités de publics, les équipes participent à la régulation des comportements pour la sérénité des usagers.

1- Plate-forme de service

1-1 Accueil administratif des publics

L'accueil administratif des publics est assuré aux heures suivantes :

En périodes scolaires :

Centre Jean Prévost

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 h-12h						
14h-18h						

Centre Georges Désiré :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 h-12h						
14h-18h						

Centre Georges Brassens

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 h-12h						
14h-18h			Fermeture 17h			

Vacances scolaires, pour les 3 centres

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10 h- 12h						
14h- 17h						

Le centre G Désiré est fermé en août.

L'accueil téléphonique des centres socioculturels fonctionne aux mêmes heures. En cas d'appel en dehors des temps d'ouverture au public, une boîte vocale informe les usagers des horaires d'accueil.

Ces horaires concernent l'accueil administratif (renseignements, inscriptions, paiements...). De nombreuses activités (ateliers, sorties) peuvent se dérouler en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil administratif.

1-2 Espaces de convivialité et de rencontre

Les centres socioculturels proposent des **espaces conviviaux de rencontre**. Les stéphanois peuvent en bénéficier, lire la presse quotidienne et accéder à de nombreuses informations : programmation des salles de l'agglomération, activités associatives ou municipales, vie stéphanoise...

1-3 Première orientation

Afin de faciliter la vie quotidienne des stéphanois, les centres socioculturels assurent une **première écoute** en vue d'une orientation et d'une **mise en relation avec l'interlocuteur compétent**.

1-4 Permanences

Les centres socioculturels accueillent les permanences des institutions, services ou associations partenaires afin de **faciliter l'accès des stéphanois aux prestations et à l'accompagnement** qui leur sont destinés :

Ainsi, à titre d'illustration :

- Le contrat partenaires jeunes
- Guichet d'inscription « animations personnes âgées »,
- Permanences d'élus

En outre, les centres accueillent également les permanences d'associations à vocation sociale, de soutien, ou d'aide à l'accès aux droits :

- CAPS,
- CNL,
- Collectif solidarité

2- Diffusion / pratiques / médiation culturelle

2-1 Expositions

Les centres socioculturels présentent **un minimum de 6 à 8 expositions par an**, en accès gratuit pour une durée variant de 1 à 4 semaines. Pour valoriser les supports, les matériels sont adaptés (vitrines, cimaises, éclairage...). Le programme des expositions est disponible via la publication municipale bimestrielle **DiversCité** diffusée avec le journal municipal *Le Stéphanois*. Cette publication est également disponible dans les lieux d'accueil municipaux et sur le site Internet de la Ville. Y sont mentionnées les dates de présentation, et le cas échéant des visites guidées et des vernissages.

2-2 Spectacles

Chaque centre propose **au moins 3 spectacles « jeunes publics » et 3 soirées « Cabaret »**, en programmation directe ou en accompagnement. De plus, les centres socioculturels accueillent une partie de la programmation de partenaires : conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse, bibliothèque, associations...

Structures d'accueil, les centres socioculturels s'engagent sur la qualité technique des prestations proposées (son, lumière, plateau...) afin de garantir aux programmeurs une mise en valeur des propositions culturelles.

2-3 Ateliers de pratique

Tout pour tous :

Les ateliers culturels privilégient **la diversité des pratiques** (musiques, arts plastiques, expression corporelle, arts dramatiques) et encouragent à **l'expérience artistique et/ou culturelle** dès l'âge de 4 ans. Chaque atelier thématique peut se décliner en « groupes de niveau » pour que chacun, quelle que soit sa maîtrise, bénéficie d'un espace de pratique adapté. Les groupes sont en effectifs réduits, toujours adaptés à la nature de l'activité pour permettre une relation efficace avec l'intervenant.

Proximité, découverte et rencontre :

Lieux d'échanges et de proximité, les centres socioculturels encouragent également **la rencontre et la mixité** des publics. Aussi, les ateliers s'organisent en complémentarité sur les 3 centres de la ville et favorisent la mobilité des publics.

Les intervenants :

Les intervenants professionnels sont recrutés par la Ville sur la base de leur **maîtrise de la discipline, et des qualités pédagogiques** indispensables à la transmission des compétences. Quand ils existent, les diplômes préconisés sont pris en compte pour sélectionner les candidats.

Les inscriptions

Dans une volonté de complémentarité, la plaquette annuelle est commune aux 3 centres socioculturels municipaux, au centre social associatif et aux associations proposant des ateliers dans les centres. Elle est diffusée en septembre et **les inscriptions sont possibles dès la journée des loisirs** de rentrée. Pour les actions municipales, pour faciliter la poursuite des activités, les ré-inscriptions sur le même atelier sont prioritaires.

Les tarifs :

Par souci de simplicité, et afin de permettre l'exercice du choix sur la base des goûts culturels et non sur la capacité financière des publics, **les centres privilégient l'accessibilité tarifaire**. Deux tarifs sont proposés en fonction de la nature de l'atelier et du coût du matériel lié à la pratique. Les centres socioculturels acceptent les règlements à l'aide des modalités suivantes : Chèques, espèces, ticket temps libre, pass-culture... Pour les usagers ne résidant pas dans la commune, les tarifs sont majorés.

Découverte :

Avant de s'engager pour une année de pratique, tous les ateliers municipaux autorisent **la participation à des séances gratuites** permettant de tester l'adéquation entre l'attente de l'utilisateur et la proposition du centre. La participation aux ateliers permet également de bénéficier complémentirement d'un accès privilégié à de nombreuses initiatives en lien avec la pratique culturelle : visite d'expositions, spectacles, découvertes des œuvres...

3- Développement valorisation de la vie associative

3-1 Domiciliation

Les associations stéphanaïses bénéficient à leur demande d'une **domiciliation postale** auprès des centres socioculturels.

Après examen d'une demande écrite adressée à M le Maire, elles peuvent bénéficier d'un local dédié à leur usage. L'usage est conventionné pour trois ans.

3-2 Soutien aux associations

Mise à disposition de locaux :

Les associations stéphanaïses peuvent bénéficier **d'un prêt ponctuel ou régulier de locaux** pour la mise en œuvre de leurs activités destinées aux publics. Les locaux sont adaptés au nombre de personnes attendues, à la nature et aux horaires de l'activité. L'usage régulier de locaux est régi par convention, l'utilisation ponctuelle par simple courrier et acceptation du règlement intérieur des locaux considérés.

Accompagnement de la vie statutaire :

Sur rendez-vous, le département des activités socioculturelles, festives et de la vie associative peut conseiller et accompagner les démarches de constitution et d'organisation de la vie associative.

3-3 Partenariats Ville-associations

1. La Ville s'engage à étudier dans les meilleurs délais les projets d'initiatives associatives afin de permettre leur réalisation dans les meilleures conditions.

4- Animations collectives, actions événementielles, stages et vacances

4-1 Vacances scolaires

Accueils : Durant les périodes de vacances scolaires, les centres socioculturels donnent la **priorité aux accueils de publics jeunes de 11 à 25 ans**. Ces accueils se déroulent du lundi au vendredi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (sauf Désiré : fermeture en août).

Contenus : L'accent est mis sur la diversité des propositions entre les offres de loisirs se déroulant au sein des espaces des centres socioculturels, les sorties et les soirées.

Modalités d'accueil : La participation aux activités peut être ponctuelle, ou s'inscrire dans le **cadre d'un stage ou d'un mini-camp** d'une durée de 5 à 9 jours. Les tarifs des activités se déroulant durant les vacances sont conçus dans une volonté d'accessibilité de tous aux offres de loisirs.

Taux d'encadrement : En tenant compte des natures d'activités, mais également des spécificités des publics, le taux d'encadrement est compris entre 1 adulte pour 8 jeunes (animations à la journée) et 1 pour 5 (pour les mini-camps). **Le personnel d'encadrement est majeur et qualifié.**

Transport : Seuls les animateurs titulaires du permis de conduire et ayant réussi **un test d'aptitude spécifique** (manœuvre des minibus 9 places, utilisation de rehausseurs...) sont autorisés à transporter les enfants.

Adhésion : Les jeunes doivent souscrire une adhésion auprès des centres socioculturels. Valable durant 1 an (à compter de la date d'adhésion), elle permet de s'inscrire (si nécessaire) et de participer aux activités proposées durant les périodes de vacances scolaires. L'adhésion est soumise **au respect des exigences de la jeunesse et des sports**, une fiche sanitaire est demandée aux familles. Pour les jeunes mineurs, l'adhésion se déroule en présence d'un responsable légal.

4-2 Stages

Durant les vacances scolaires, les centres socioculturels proposent ponctuellement des **stages « adolescents et adultes »**. En complément aux ateliers réguliers, ces stages sont principalement à vocation culturelle et permettent soit de découvrir une pratique ou de se perfectionner sur une courte période.

4-3 Animations collectives familles

Des animations collectives, complémentaires à la programmation régulière des centres socioculturels sont proposées 1 à 4 fois par mois. **Destinées à un public familial**, ces animations peuvent être co-produites avec le public des centres, sur la base d'une proposition d'un groupe d'habitants dans le domaine de compétence des équipes. Ces animations collectives participent au projet des centres socioculturels et permettent l'implication, la pratique collective et le vécu commun d'activités.

4-4 Programmation événementielle

Les centres socioculturels organisent ou participent à de nombreux événements tout au long de l'année. Ces événements valorisent les activités et les réalisations des usagers des centres, mais plus globalement créent des temps conviviaux et festifs renforçant les liens sociaux. Ces événements font l'objet d'une programmation annuelle régulière, et sont parfois complétés d'initiatives plus ponctuelles.

Liste non exhaustive...

- Chants d'elles
- Festival des très courts
- Yes or Notes « À vous de jouer »
- Aire de fête
- Journée des loisirs
- Les stéphanois exposent
- Foire aux jouets
- Expositions des ateliers (Photos, dessins, calligraphies)